



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 JANVIER 2012

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### POLICE LOCALE

1. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur principal de police. Décision.
2. Fourniture en carburant pour la police locale. Fin du rattachement au marché « FOR-CMS POMP-059 » et rattachement à la résolution prise par le Conseil communal en séance du mercredi 16 juillet 2008.
3. Marché de travaux pour le déblaiement des débris suscités par l'explosion du 20 octobre 2011 sur le site de l'ancienne brigade de gendarmerie. Ratification de la résolution d'adjudication prise par le Collège communal.

Suite à la catastrophe du 20 octobre 2011 survenue sur le site de l'ancienne brigade de gendarmerie, de nombreux débris restaient à évacuer et les bâtiments restants devaient être préservés.

C'est dans cette perspective qu'un marché urgent de travaux par le biais de la procédure négociée sans publicité a été initié par le Collège Communal en séance du 7 novembre 2011.

Par résolution du Collège communal en séance du 21 novembre 2011, ce marché a été attribué à la société DUFOUR.

## **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

### **4. Budgets 2012 aux services ordinaire et extraordinaire. Approbation.**

*Le projet de budget 2012 au Service Ordinaire se présente comme suit :*

Total des recettes (hors facturation interne)	17.250.566,03€
Total des dépenses (hors facturation interne)	-18.856.922,93€
Résultat exercice propre	- 1.606.356,90€
Total des recettes exercices antérieurs	10.200,00€
Total des dépenses exercices antérieurs	- 8.047,52€
Résultat exercices antérieurs	+ 2.152,48€
Résultat exercice propre & exercices antérieurs	-1.604.204,42€
Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire	1.604.204,42€

Le fonds de réserve ordinaire s'élèvera ainsi à 549.418,37€.

*Le projet de budget 2012 au Service Extraordinaire se présente comme suit :*

Investissements exercices antérieurs	500.000,00 €
Investissements exercice propre	377.500,00 €
Total des investissements	877.500,00 €
Emprunts	555.920,00 €
Subsides	304.680,00 €
Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire	16.900,00 €
Total des moyens de financement	877.500,00 €

Le fonds de réserve extraordinaire s'élèvera ainsi à 17.214,86€.

## **FINANCES COMMUNALES**

5. **Dérogation douzièmes provisoires pour la livraison des repas et collations au sein des Maisons des Petits.**
6. **Dérogations aux douzièmes provisoires. Prise d'acte.**

## **DOMAINE COMMUNAL**

7. **Aliénation des parcelles cadastrées section A n°174/02, 177/02 et 183/02 sises à Gibecq. Décision définitive.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **8. Modification de l'article 401 du Règlement général de Police. Adaptation des horaires d'inhumation/dispersion durant l'année.**

Le dernier Règlement Général de Police voté par le Conseil communal prévoit en son article 401 que les inhumations sont autorisées les samedis jusqu'à 12h30.

Force est de constater que la restriction sur l'heure porte parfois préjudice aux familles déjà fortement ébranlées par la perte de leur proche.

En effet, il est déjà arrivé qu'une dispersion de cendres voire une inhumation, doit être réalisée dans l'après-midi d'un samedi soit parce que le crématorium n'avait pas d'autres possibilités de crémation qu'en fin d'avant-midi ou simplement pour des questions d'éloignement familial.

En date du 23 janvier 2012, le Collège communal a décidé de valider la proposition reprise ci-dessous.

- Modification de l'article 401 du dernier RGP comme suit :

« L'Administration communale décide du jour et de l'heure des funérailles en conciliant les nécessités du service des inhumations et les désirs légitimes des familles.

L'inhumation ou la dispersion des cendres est défini comme suit :

Du 1er Novembre au 31 Mars

Tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 16h.

Du 1er Avril au 31 Octobre

Tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 17h00 et le samedi de 9h30 à 16h30. »

## **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

### **9. Avenant au contrat d'analyses des eaux de la piscine communale. Prise d'acte.**

En séance du 18 mars 2011, le Collège communal a notamment décidé de désigner pour trois ans le Laboratoire Hainaut Vigilance Sanitaire Institut Provincial d'information et d'Analyses Sanitaires boulevard Saintelette 55 à 7000 Mons afin d'effectuer les analyses obligatoires suivantes :

- 12 analyses/an des paramètres chimiques et bactériologiques ;
- 2 analyses annuelles légionella pneumophila ;
- 1 analyse annuelle des trichloramines (les chloramines dans l'air sont de puissants irritants respiratoires).

Suite au problème de légionellose que connaît actuellement la piscine communale, un prélèvement pour détecter cette bactérie pourrait être réalisé à raison d'une fois par semaine à partir du 15 janvier jusqu'au 30 mars prochain.

## **10. Piscine communale. Purification complémentaire. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

En 2011, la piscine communale d'Ath a dû fermer ses portes à plusieurs reprises en raison d'une forte concentration en « Legionella pneumophila ».

En 2012, cette situation s'est malheureusement répétée ; la piscine étant fermée depuis le 09 janvier dernier.

Afin d'éradiquer cette bactérie, la Ville d'Ath a décidé de procéder à différentes actions, et notamment :

- les chocs thermiques
- le choc chloré
- l'installation d'une boucle sur le circuit de distribution d'eau chaude sanitaire des douches
- le remplacement des pommeaux de douche par des pommeaux de douche anti-légionellose.

La dernière mesure de prévention que la Ville souhaite mener est l'installation d'un système de traitement préventif de l'eau chaude sanitaire.

## **SERVICES ESPACES VERTS**

### **11. Acquisition d'une brosse de désherbage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Depuis quelques années, les services communaux utilisent des brosses écréteuses afin de traiter pas moins de 700km de filets d'eau, bordures, accotements qui, petit à petit, sont envahis par des herbes et autres petits déchets.

En effet, à certains endroits où les voiries sont étroites, l'envahissement d'herbe ou de terre sur la portion roulante est insécurisant pour les automobilistes et autres usagers.

Au-delà, les situations dénoncées ci-avant empêchent un bon écoulement des eaux et parfois d'effluents qui ne peuvent aboutir dans les avaloirs, les fossés et les aqueducs.

Cela réduit la qualité de la salubrité et cause même à certains endroits une insalubrité.

Le matériel actuel constitué d'une brosse écréteuse a été, au cours des dernières années, fortement sollicité.

Aujourd'hui, malgré les entretiens réguliers, il présente des signes de vétusté avancée.

Eu égard à l'urgence impérieuse à continuer à traiter durant les périodes hivernales et printanières, il est donc indispensable de faire appel dans les meilleurs délais à l'octroi d'un nouveau matériel.

### **12. Remplacement d'un véhicule d'un fossoyeur. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2012 en vue de remplacer un véhicule pour les fossoyeurs.

Dans ce cadre, l'Ing.-Chef du Service Espaces Verts a dressé le cahier spécial des charges afin de définir les conditions de ce marché de fournitures.

**13. Entretien des espaces verts communaux par entreprises privées. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le territoire d'Ath est composé d'un nombre important d'espaces verts qu'il convient d'entretenir.

Le Service Espaces Verts ne pouvant assumer à lui seul toute cette charge de travail, souhaite faire appel à des entrepreneurs de jardins pour le soutenir dans cette tâche et ce, dans le but d'offrir à chaque espace un entretien correct et suivi.

**14. Acquisition de jeux et sols amortissant à implanter sur la Grand-Place durant la saison estivale. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

La Ville d'Ath envisage d'acquérir des éléments de jeux ainsi qu'un sol amortissant qui seraient installés sur la Grand Place d'Ath au début de la période estivale.

Afin de répondre à ce souhait, l'Ing.-Chef du Service Espaces Verts a dressé un cahier spécial des charges qui reprend les conditions de marché réparti en trois lots distincts :

- Lot n°1 « Fourniture d'un élément de jeux adapté aux enfants jusqu'à 5 ans »
- Lot n°2 « Fourniture d'un élément de jeux adapté aux enfants de 6 à 10 ans »
- Lot n°3 « Fourniture de dalles en caoutchouc en vue de réaliser le sol amortissant sous les jeux ».

## **SERVICE INCENDIE**

**15. Réparation du véhicule Mercedes. Prise d'acte et approbation de la dépense.**

En date du 16 décembre 2011, un bon de commande a été édité à l'attention de l'entreprise PIRET-SAINT GHISLAIN (ex Herboch) et ce, dans un cas d'urgence.

## **ACTION JEUNESSE INFO**

**16. Règlement d'ordre intérieur de la rampe de skate de l'AJI. Approbation.**

L'Administration communale d'Ath, au travers de la cellule Action Jeunesse Info encadre les différentes activités proposées au sein de la rampe de skate située au Square des locomotives. Ces activités sont, soit des permanences, soit des animations.

La permanence à la rampe est un lieu d'accueil et d'écoute du jeune. Il peut s'entretenir avec le personnel éducatif dans un climat de confiance. L'éducateur oriente le jeune par rapport aux différentes difficultés qu'il peut rencontrer.

Durant les vacances scolaires, l'AJI organise à la rampe différentes activités. Il faut entendre par activité toute animation, voyage, excursion, atelier payant ou gratuit.

Afin que ces activités se déroulent au mieux, l'équipe éducative se doit d'imposer un certain cadre tant pour les jeunes que pour leurs parents. Un règlement d'Ordre Intérieur s'avère donc essentiel pour préserver l'équipe éducative ainsi que les jeunes eux-mêmes.

## **BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

### **17. Acquisition de livres. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Chaque année, la Bibliothèque communale de la Ville d'Ath acquiert de nouveaux livres qu'elle met à la disposition de la population afin d'enrichir son patrimoine.

Ce marché est constitué de quatre lots distincts :

- Lot 1 : Les ouvrages de littérature générale pour les adultes.
- Lot 2 : Les ouvrages documentaires pour les adultes.
- Lot 3 : Les ouvrages de littérature et documentaires pour la jeunesse.
- Lot 4 : Les bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse.

## **ACADEMIE DE MUSIQUE**

### **18. Organisation des cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire et des modifications d'horaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il en résulte que le nombre d'heures de cours est resté inchangé par rapport au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

## **CONTENTIEUX**

### **19. Démolition de l'immeuble sis Chaussée de Bruxelles, 347 à 7822 Meslin-l'Evêque. Décision.**

Voici un peu plus de deux ans que la Ville est confrontée avec une demeure inscrite le long de la Chaussée de Bruxelles à Meslin-L'Evêque, au croisement entre la rue principale du Village (Place) et de ladite chaussée.

Cet immeuble a fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité et à ce jour, il menace ruine.

Le Collège propose d'accorder l'autorisation d'araser l'immeuble sis Chaussée de Bruxelles, 347 à 7822 Meslin-L'Evêque, et de récupérer les frais engagés auprès des propriétaires par l'intermédiaire de Me GRAULICH selon les modalités techniques et financières.

\* \* \* \* \*